

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX / RUE DE KERDERFF

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue de Kerderff,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 05 décembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est interdite dans la rue de Kerderff, de l'intersection de la rue Kerderff et la rue de L'église, de l'intersection de la rue Colonel Moller et la rue des Magnolias jusqu'à l'intersection de la rue de Kerderff et la rue Dominique le Garff,

Une partie de la rue Jules le Bourdiec est impactée, la rue Jules le Bourdiec est interdite à la circulation, de l'intersection de la rue Jules le Bourdiec et la rue Dominique le Garff jusqu'à l'intersection de la rue Jules le Bourdiec et la rue De Kerderff afin d'effectuer des travaux.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 05 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

